

Attribution de temps

● (2052)

(Vote n° 11)

POUR

Messieurs

Allmand	Flynn	Marchand
Anderson	Foster	Martin
Appolloni (M ^{me})	Fox	McIsaac
Baker	Francis	McRae
(Gander-Twillingate)	Gauthier	Milne
Basford	(Ottawa-Vanier)	Munro
Béchar	Gendron	(Hamilton-Est)
Bégin (M ^{lle})	Goodale	Nicholson (M ^{lle})
Blais	Guay	O'Connell
Blouin	(Saint-Boniface)	Olivier
Boulanger	Guay	Ouellet
Breau	(Lévis)	Parent
Buchanan	Guilbault	Pearsall
Bussièrès	Harquail	Pelletier
Campagnolo (M ^{me})	Herbert	Penner
Campbell	Holt (M ^{me})	Pinard
(LaSalle-Émard-Côte	Hopkins	Portelance
Saint-Paul)	Horner	Poulin
Caron	Kaplan	Prud'homme
Clermont	Lajoie	Raines
Comtois	Lalonde	Reid
Condon	Lamontagne	Roberts
Corbin	Landers	Rompkey
Corriveau	Langlois	Roy
Côté	Lapointe	(Timmins)
Cyr	Leblanc	Roy
Daudlin	(Laurier)	(Laval)
Dawson	LeBlanc	Sauvé (M ^{me})
Demers	(Westmorland-Kent)	Sharp
Dionne	Lee	Smith
(Northumberland-	Lefebvre	(Saint-Jean)
Miramichi)	Lessard	Stewart
Douglas	Loiselle	(Cochrane)
(Bruce-Grey)	(Chambly)	Stollery
Drury	Loiselle	Tessier
Duclos	(Saint-Henri)	Trudel
Dupont	Lumley	Turner
Dupras	MacDonald	Watson
Duquet	(Cardigan)	Whelan
Ethier	MacEachen	Wood
Faulkner	Marceau	Young—105.
Fleming		

CONTRE

Messieurs

Alexander	Friesen	Macquarrie
Alkenbrack	Gilbert	Marshall
Allard	Gillies	Masniuk
Andre	Halliday	Mazankowski
(Calgary-Centre)	Hamilton	McCain
Baker	(Qu'Appelle-Moose	McCleave
(Grenville-Carleton)	Mountain)	McKenzie
Balfour	Hamilton	McKinley
Beatty	(Swift Current-	McKinnon
Beaudoin	Maple Creek)	Mitges
Benjamin	Hargrave	Muir
Blackburn	Hees	Munro
Broadbent	Hnatyshyn	(Esquimalt-Saanich)
Cadiou	Holmes	Murta
Clark	Howie	Neil
(Rocky Mountain)	Huntington	Nielsen
Coates	Hurlburt	Nowlan
Crosbie	Jarvis	Orlikow
Crouse	Johnston	Paproski
Darling	Kemping	Peters
Dick	Knowles	Pigott (M ^{me})
Dinsdale	(Winnipeg-	Ritchie
Dionne	Nord-Centre)	Saltsman
(Kamouraska)	Knowles	Scott
Douglas	(Norfolk-Haldimand)	Stanfield
(Nanaimo-Cowichan-	Korchinski	Stevens
Les Iles)	La Salle	Symes
Elzinga	Lawrence	Towers
Epp	Leggatt	Whiteway
Firth	MacDonald (M ^{lle})	Whittaker
Forrestall	(Kingston	Wise
Fraser	et les Iles)	Wooliams
		Yewchuk—81.

[L'Orateur suppléant (M. Ethier).]

● (2152)

M. l'Orateur: Je déclare donc la motion adoptée.
(La motion de M. Cafik est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 21 novembre, de la motion de M. Chrétien: Que le bill C-11, tendant à modifier le droit fiscal et à prévoir l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock): Je remarque, monsieur l'Orateur, que tous les gens bien s'en vont. Ils font habituellement l'inverse quand je prends la parole.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je me demande si les députés qui se dépêchent de sortir pour aller voir le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) à la télévision pourraient attendre deux ou trois minutes.

M. Friesen: Je m'efforcerais, monsieur l'Orateur, de n'offrir que mon beau profil à la caméra. Quand j'ai parlé du bill hier, j'ai fait remarquer que nous avions selon moi, un ministre des Finances qui tient au moins, au départ, à entendre ce que les députés ont à proposer pour améliorer le droit fiscal pour le bien des Canadiens. J'allais terminer quand j'ai signalé qu'il était 10 h 30.

● (2202)

Je voudrais terminer par un dernier point. Je crois qu'il est devenu nécessaire de réviser en profondeur notre approche de l'ensemble de la politique fiscale touchant le revenu des particuliers. Hier, le député de Norfolk-Haldimand (M. Knowles) a fait valoir un point très important. Il a fait remarquer que selon notre méthode actuelle de calcul des déductions d'impôt, presque tous ceux qui font une déclaration d'impôt craignent d'avoir peut-être oublié quelque chose. La personne a peut-être droit à une déduction mais étant donné la complexité du régime fiscal, elle ne s'en est pas rendu compte. Elle perd donc une somme qu'elle aurait pu dépenser ou économiser. Je suis certainement d'accord avec le député de Norfolk-Haldimand sur ce point.

D'autre part, un grand nombre de personnes s'accordent des déductions d'impôt auxquelles elles n'ont pas droit. Il est facile pour ceux qui sont résolus à tenter l'évasion fiscale de trouver des dégrèvements d'impôt qui ne devraient pas être justifiés ou du moins que l'on pourrait considérer illégitimes ou très rarement valables.

Un certain nombre de mes commettants sont venus à mon bureau me demander d'intercéder en leur faveur auprès des fonctionnaires du fisc sur le revenu parce qu'ils avaient fait appel d'une décision touchant leur impôt. Ils avaient l'impression que les fonctionnaires du fisc les expédiaient vraiment très